



### PRIX D'EXPRESSION ECRITE

Sujet pour les classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>:

**L'histoire débute au CDI ou dans une bibliothèque. Vous découvrez dans un rayon un livre qui scintille. Vous le saisissez et un phénomène magique a lieu. Faites le récit de cette aventure**

Sujet pour les classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

**La représentation de la société proposée par les médias est-elle guidée uniquement par le souci d'être vraie?**

Les travaux seront réalisés en classe. Ils pourront être dactylographiés (2 pages maximum, Times New Roman 12, .doc.jpg.pdf, interligne simple) ou manuscrits (écriture lisible)

### PRIX DE POESIE

Ecrire en une page un poème sur un thème de votre choix (forme fixe ou libre)

### PRIX DE LA JEUNE NOUVELLE

Ecrire, en quatre pages maximum, une nouvelle de votre choix texte dactylographié (Times New Roman 12, .doc.jpg.pdf, interligne simple). Sont acceptés tous les registres (fantastique, épistolaire, historique, réaliste...)

### RÈGLEMENT DU CONCOURS A LIRE ATTENTIVEMENT

- Les travaux, rédigés en français, devront être individuels et authentiques
- L'identité de l'élève ( nom, prénom, classe) ainsi que les coordonnées de l'établissement et la signature de l'enseignant figureront **UNIQUEMENT** sur une page de garde agrafée à la copie **et non pas** sur la copie elle-même
- Un élève peut participer à plusieurs épreuves
- **PAS D'INSCRIPTION NECESSAIRE:** l'enseignant choisira et adressera à la section départementale de l'AMOPA les cinq meilleures copies par épreuve et par niveau (pour les classes à double niveau) à la date et adresse figurant dans les encadrés ci-dessous ou sur le site internet [www.amopa.fr/rubrique concours](http://www.amopa.fr/rubrique_concours), **à partir du mois de novembre 2023**
- La section départementale de l'AMOPA enverra les deux meilleures copies par épreuve et par niveau au Siège national pour la désignation des lauréats nationaux.

Date limite de réception des copies :

**14 février 2024**  
(Délai de rigueur)

Nom et adresse postale et électronique:

**M. Jean-Louis DESSAINT**  
153 rue de la gendarmerie 59253 LA GORGUE  
[dessaint.jean-louis@laposte.net](mailto:dessaint.jean-louis@laposte.net)

**Prix nationaux: livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles. Le Palmarès national sera mis en ligne sur le site internet de l'AMOPA à partir du mois de mai 2024. Pour tout renseignement complémentaire: [amopa.courriel@orange.fr](mailto:amopa.courriel@orange.fr)**

